



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

QUE le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 82 et ses amendements, lors de la séance ordinaire du 3 août 2020 qui se tiendra au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, à 19 h 30.

Désignation de l'immeuble :

Lot 4 262 534 du cadastre du Québec situé au 1221, rang du Nord-de-la-Rivière-du-Chicot.

Nature et effet :

- Autoriser l'installation d'une piscine dans la cour latérale étant donné le manque d'espace en cour arrière, alors que la réglementation municipale exige qu'une piscine soit construite en cour arrière.

Afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, toute personne intéressée pourra s'exprimer par écrit aux coordonnées suivantes :

- Par la poste au 1891 rue Principale, Saint-Cuthbert (Québec) J0K 2C0
- Par courriel au mairie@st-cuthbert.qc.ca

Donné à Saint-Cuthbert ce quatorzième jour du mois de juillet deux mille vingt.

Nathalie Panneton, directrice générale adjointe